



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 12 Juin 2023 à 20 h.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Guillaume BOSSARD, Élisabeth GIRAUDEAU, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN et Natacha NAULEAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Carine MIGNÉ (pouvoir à Cyril CONTESSE), Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Daniel PROUX (pouvoir à Claudine CHARRIER), Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Stéphanie LABOUR, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Olivier QUAIREAU, Nathalie POTÉREAU et Sébastien SEGRET (pouvoir à Émilie BOCQUIER).

Secrétaire de séance : M. Auguste GUILLET.

Le compte-rendu de la réunion du 9 Mai 2023 est approuvé.

↳ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET ADO'SPACE

➤ Présentation des projets 2023

Madame Morgane BENOIT, Directrice du Service Jeunesse présente à l'Assemblée les membres du Conseil Municipal des Jeunes qui nous explique leurs projets 2023, comme suit :

- L'arbre à naissance
- Le rêve de Valentine

Madame Nathalie POTÉREAU arrive à 20 h 13.

Monsieur Olivier QUAIREAU arrive à 20 h 26.

Madame Stéphanie LABOUR arrive à 20 h 27.

Monsieur Baptiste VITRAS, Stagiaire BPJEPS au Service Jeunesse, présente le projet des jeunes fréquentant l'Ado'Space, un court métrage dénommé « Ado'Hollywood » sur le thème de l'horreur (choisi à la majorité). Ce projet est réalisé dans le cadre de sa formation BPJEPS.

Après des échanges, le Conseil Municipal remercie et félicite les enfants et les animateurs pour la qualité des projets, en lien avec la solidarité et l'environnement et en phase avec les engagements de la municipalité, ainsi que leur implication au service des Ligneronnais.

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Service Jeunesse - Actions d'autofinancement

▪ Foyer de Jeunes Ado'Space - Action d'autofinancement

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, l'action d'autofinancement organisée par le Foyer de Jeunes Ado'Space, afin de financer leur séjour, à la St Tophe le 24 Juin 2023, pour une structure Dart Foot (grande cible), au prix de 2,50 € par enfant et 4,50 € par adulte, et par la vente de crêpes à 1 €, gaufres à 1,50 € et supplément à 0,50 €.**

▪ Conseil Municipal des Jeunes - Actions d'autofinancement

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, l'action d'autofinancement organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, afin de financer le « rêve de Valentine » de l'Association Aladdin de Bordeaux, à la St Tophe le 24 Juin 2023, pour une structure de Snookball (billard au pied), au prix de 2,50 € par enfant et 4,50 € par adulte, et par la vente de crêpes à 1 €, gaufres à 1,50 € et supplément à 0,50 €.**

Il **décide également de verser l'excédent (différence entre le prix de location de la structure et la somme récoltée) à l'Association Aladdin de Bordeaux afin de financer le rêve de Valentine.**

➤ Mairie du Poiré sur Vie - Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles - ULIS - Modification

Par **délibération n° 8-5-2023 en date du 9 Mai 2023**, le Conseil Municipal a accepté de verser une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique, à la Mairie du Poiré sur Vie, pour deux élèves scolarisés en ULIS, pour un montant total de 1 639,86 €.

Suite au courrier émanant de la **Mairie du Poiré sur Vie** concernant l'appel de cette participation pour un **montant total de 1 812,40 €** (2 élèves à 906,20 €) et après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de modifier ladite délibération et accepte de verser une participation financière d'un montant total de 1 639,86 € à la Mairie du Poiré sur Vie.**

➤ Conseil Départemental de la Vendée - Interventions musique et danse en milieu scolaire 2023-2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir les interventions Musique et Danse en Milieu Scolaire (IMS), pour l'année scolaire 2023-2024, proposées par le Conseil Départemental de la Vendée, pour notre école publique « Arc en Ciel » qui participe à ces activités.**

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Site de la Cautuère

Monsieur le Maire rappelle, avec Monsieur Auguste GUILLET, l'historique du site et la genèse de ce projet initié par la commune en 2019 auprès de Vendée eau, propriétaire, et de Challans Gois.

Des réunions de concertation ont eu lieu avec de nombreuses associations locales et ligériennes. Le CPIE Logne et Grand-Lieu a été étroitement associé à ce projet.

La volonté initiale de créer un Centre d'Education à l'Environnement sur ce site a été comprise et adoptée sous une forme à définir lors du Bureau communautaire du 25 mai 2023.

Lors des échanges avec les partenaires potentiels, notamment le Conseil Départemental, l'intérêt de labelliser le site en Espace Naturel Sensible (E.N.S.) est apparu.

Le volet « animation pédagogique » se déclinera en 2 temps :

- Labellisation ENS en 2023 avec élaboration et suivi d'un plan d'action sur 5 ans (2024-2028),
- Élaboration d'un programme d'actions d'éducation à l'environnement, à compter de mi 2024.

Ce projet doit pouvoir profiter au territoire de Challans Gois, favorisant son attractivité par un projet « vert » et touristique, en entrée sud, aux portes du marais. Notre commune voit ses efforts récompensés dans un domaine auquel elle est particulièrement sensible : le respect de l'environnement.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

↳ Comptabilité - Passation nomenclature M14 en M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n° 2015-1899 du 30 Décembre 2015, offrant la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 23 Mai 2023 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Saint Christophe du Ligneron au 1^{er} Janvier 2024 ;
Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **adopte, à l'unanimité, l'instruction budgétaire et comptable M57, qui s'appliquera à tous les budgets de la Commune, à compter du 1^{er} Janvier 2024.**

↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

↳ Numérotation de rue - Rue des Écureuils

Suite à la construction de deux logements sur une même parcelle sur le Lotissement « Le Clos des Noisetiers », le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un numéro de rue, comme suit : 7 Bis Rue des Écureuils.**

↳ Aléop - Convention de délégation de compétence transports scolaires primaires

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer la convention de délégation de compétences avec la Région des Pays de la Loire, Aléop en Vendée, en tant qu'organisatrice de second rang, pour l'organisation des transports scolaires primaires, à compter du 1^{er} Septembre 2023 jusqu'au 31 Août 2026, reconductible 4 fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 7 années.**

↳ Taxe d'Aménagement 2024

Par délibération en date du 3 Novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le taux de la Taxe d'Aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire, à compter du 1^{er} Janvier 2015.

À compter de l'année 2018, le Conseil Municipal a fixé le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 % et a maintenu ce taux de 2019 à 2023.

Suite à l'ordonnance n° 2022-883 du 14 Juin 2022 qui stipule que les délibérations relatives à la taxe d'aménagement doivent être prises avant le 1^{er} Juillet pour une application au 1^{er} Janvier suivant et après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à la majorité (19 votants, 18 pour et 1 abstention), de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 % pour l'année 2024.**

↳ Assainissement - Rapport annuel du délégataire 2022

Après présentation de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel d'assainissement du délégataire STGS pour l'année 2022.**

➤ **Préfecture - Installation classée pour la protection de l'environnement - Demande présentée par le GAEC Le Bois Soleil en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage en augmentation des effectifs et l'implantation d'un hangar au lieu-dit « la Commanderie » sur la Commune d'Apremont**

Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public. Notre commune est incluse dans le périmètre d'affichage concerné par l'épandage des effluents de l'élevage. Une consultation est prévue du 9 Mai au 5 Juin 2023 inclus en Mairie d'Apremont.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANSON, Conseiller Municipal délégué en charge du dossier, le Conseil Municipal **donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande.**

➤ **Échange chemins ruraux au lieu-dit « Les Ardières » - Modification**

Par **délibération n° 7-8-2022 en date du 5 Septembre 2022**, le Conseil Municipal a accepté l'échange de deux parcelles avec l'EARL Élevage des Ardières par un tronçon (chemin pédestre) et a décidé de lancer une enquête publique pour ce dossier.

Par **délibération n° 9-10-2022 en date du 7 Novembre 2022**, le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération citée ci-dessus suite à la loi 3DS pour supprimer l'enquête publique par une participation du public.

Suite aux réunions de la Commission Urbanisme et Communication et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, l'annulation des délibérations citées ci-dessus pour cet échange**, en raison de la non-faisabilité du projet de sentiers pédestres et **accepte, à l'unanimité, de céder deux parcelles cadastrées section ZB n° 62 et ZB n° 78 en partie à l'EARL Élevage des Ardières, au prix de 0,23 € le m² (selon l'avis du Domaine en date du 10 Février 2023)**. Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Restaurant scolaire - Avenant n° 1 au marché Lot 1**

Après présentation de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 au marché passé avec l'Entreprise GTP de St Gilles Croix de Vie, pour le lot n° 1 Terrassement VRD, concernant les modifications suivantes :**

- Fourniture et pose de fourreaux complémentaires,
- Reprofilage en matériaux de carrière + revêtement bicouche clouté,
- Suppression des bordures et enrobés,

d'une moins-value d'un montant de 1 955,40 € HT, soit un nouveau montant de marché de 154 417,39 € HT.

↳ **VIE ASSOCIATIVE, VIE MUNICIPALE ET COMMUNICATION**

➤ **Comité des Fêtes - Subvention pour St Tophe**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de verser une subvention au Comité des Fêtes de St Christophe, d'un montant de 800 €, pour la Fête de la St Tophe du 24 Juin 2023.**

↳ **DIVERS**

➤ **Pumptrack : état d'avancement**

Madame Émilie BOCQUIER et Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoints en charge du dossier, nous font part de l'avancement de ces travaux.

Grâce notamment au concours de Monsieur Vincent GAUTREAU, charpentier, expert dans cette discipline et résidant sur notre commune, le Pumptrack est ouvert.

Il est situé à côté du City Park et devient le nouveau terrain de cross pour VTT et BMX. Dans un second temps, après que la terre se soit bien tassée, un enrobé sera déposé.

Il est demandé aux utilisateurs de partager leurs impressions avec nous, de communiquer les améliorations à apporter.

Une inauguration, avec des démonstrations, sera organisée après l'été.

➤ **Conseil Départemental : modification des pratiques de fauchage**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude Biron nous font part d'un courrier du Conseil Départemental de la Vendée sur la modification des pratiques de fauchage dans le cadre de son plan Biodiversité Climat, pour favoriser la biodiversité sur les dépendances vertes du réseau routier.

Les principales évolutions sont :

- la limitation de la coupe d'été à 1 passe de fauche (idem à la coupe de sécurité du printemps) ;
- le report de toutes les autres interventions après l'été pour laisser s'accomplir le cycle de reproduction des espèces ;
- le traitement des délaissés 1 an sur 2 ;
- la limitation à 2 passes en pied des grands talus de déblais.

➤ **La St Tophe**

La Commission Vie Municipale nous fait part du déroulement de cette fête qui se déroulera le 24 Juin prochain sur le terrain de football d'honneur, à partir de 17 heures, en présence d'une quarantaine d'exposants créateurs et producteurs locaux.

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui l'ont amené, avec l'artificier, Monsieur Henri PALVADEAU, à arrêter le tir du feu d'artifice au parc des Abras.

La municipalité et le Comité des Fêtes ont travaillé ensemble à la préparation d'une fête commune, avec la participation de l'UNC pour la préparation du bûcher.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Catastrophe naturelle**

Monsieur le Maire nous fait part que nous avons reçu de la Préfecture de la Vendée, suite à notre demande, l'arrêté ministériel paru au JO du 10 juin de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune. Les sinistrés ont un délai de 30 jours, à compter de la date de l'arrêté, pour effectuer leurs déclarations auprès de leurs assurances.

➤ **Sécurité routière**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON nous font part d'un problème de sécurité routière au lieu-dit « L'Hommelet » évoqué dans une pétition des riverains reçue le 11 Juin. Ils se sont rendus sur place le 12 Juin pour mieux visualiser le site et la dangerosité.

Un premier échange a eu lieu avec Madame la Maire d'Apremont. D'autres devront se poursuivre avec le Conseil Départemental principalement concerné par cette demande afin de déterminer les moyens qui peuvent être mis en place pour éviter une vitesse excessive sur cette route départementale traversante et pour mieux visualiser cette intersection.

➤ **Restaurant scolaire**

▪ **Demande de subvention FEDER**

Monsieur le Maire nous informe qu'un dossier de subvention a été déposé à la Région des Pays de la Loire dans le cadre des fonds européens (dispositif FEDER) pour le restaurant scolaire.

▪ **Lot 8 « Serrurerie » - Marché OS Métallerie**

Monsieur le Maire nous informe que le marché pour la construction du restaurant scolaire, concernant le Lot 8 Serrurerie, passé avec l'Entreprise OS Métallerie de St Germain sur Moine (49), a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'une absence de candidature régulière.

Une nouvelle procédure de consultation va être lancée pour l'attribution de ce lot.

➤ **Chaufferie bois - Lot 4 « Serrurerie » - Marché OS Métallerie**

Monsieur le Maire nous informe que le marché pour la construction d'une chaufferie bois, concernant le Lot 4 Serrurerie, passé avec l'Entreprise OS Métallerie de St Germain sur Moine (49) a été résilié conformément à l'article 50.3.1 du CCAG travaux.

Une nouvelle procédure de consultation va être lancée pour l'attribution de ce lot.

➤ **Lotissement ÉcoQuartier « La Brosse »**

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, nous informe de la date de réception de travaux, de ce lotissement, prévue au 20 Juin prochain à 14 h.

À ce jour, 35 lots sur 49 ont déjà été précommercialisés.

Séance levée à 22 h 17.

Pour extrait, Affiché le 19 Juin 2023
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 10 Juillet 2023 à 20 h 30.